

## COMMUNE DE PREMESQUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 17  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 procuration  
Date de la convocation : 05-04-2023

#### Séance du 12 AVRIL 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le douze du mois de Avril à 18 heures et 30 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Président

- 12 Présents : Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN - C. LEFEBVRE - P. PACCOU - F. BOULANGER - D. DUMONT - S. VAN EECKE - C. KNOBLOCH - B. BULOT - C. DAVID - A. HOLLANDRE  
1 Absents ayant donné pouvoir : P. CAREY à C. LEFEBVRE  
3 Absents excusés : C. DELEPLACE - A. DEBLEECKERE. - V. DEVLEESSCHAUWER

#### Secrétaire de séance ; C. LEFEBVRE

#### 2023-02 : Compte de Gestion 2022

#### Rapporteur : Nathalie GUISLAIN

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires 2022 ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

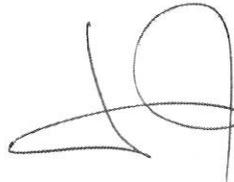
ID : 059-265904706-20230412-202302-DE

Le Conseil d'Administration approuve le compte de gestion dressé, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Yvan HUTCHINSON**

  
**La secrétaire de séance,  
Christine LEFEBVRE**

